

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aline MERIAU (*Arrivée à 20h43*), Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG (*avait quitté la salle au moment du vote*), Monsieur Philippe BAUMY, Madame Audrey JAMAIN, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Pierre HABERT.

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Marianne HUREL à Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME à Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Loïc CROCHET à Monsieur Philippe BAUMY, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON à Monsieur Gérard HUET, Madame Marie COSTA à Madame Aurore YANG, Monsieur Yann BOUGUENNEC à Madame Audrey JAMAIN.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	27	21

Absents excusés : Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Solène MENNECIER, Madame Anab HASSAN SAED, Madame Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation

1^{er} juillet 2022

Date d'affichage

1^{er} juillet 2022

A été nommée secrétaire : Madame Audrey JAMAIN.

Objet de la délibération

3- Domaine et patrimoine

3-1 Acquisitions

**3-1-1 Acquisition inférieure
à 180 000€ HT**

Monsieur Denis COCHARD a accepté de céder une partie de sa parcelle ZO n°197 pour que la commune puisse installer l'éclairage public Rue du Moulin d'Aveau pour une surface de 123 m² selon le plan de bornage joint en annexe. La cession est consentie à l'euro symbolique et la commune prend à sa charge le bornage et les frais d'actes notariés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

2022-056- Achat à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle ZO N°197

-DÉCIDE l'achat à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle ZO n°197 appartenant à Monsieur Denis COCHARD selon le plan joint en annexe. Les frais relatifs à cette acquisition et au bornage seront supportés par la commune.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 14/07/2022

Reçu en préfecture le 14/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 045-214501421-20220707-2022_056-DE

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et charge la SELARL Marjorie de DECKER & Morgane MONNIER, Notaires à CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE de rédiger l'acte notarié.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

